



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64240

Arrêté régulant la circulation
A BRISCOUS-BOURG
N° A 06-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu la demande présentée par Mr Benjamin DIAS, Président du Comité des fêtes de la Bixintxo, tendant à l'interdiction de la circulation publique sur certaines voies empruntées à l'occasion de la course pédestre du Samedi 25 Janvier 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 et suivants.

Considérant que le bon déroulement de l'épreuve considérée et la sécurité des particuliers commandent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies de communication empruntées (**priorité de passage aux participants**).

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la course pédestre organisée par le Comité des fêtes de la BIXINTXO, le CD351 en agglomération (Chemin du Village), les voies communales n°24 (Bideberria), n°47 (Harriaga), n°48 (Ibarbidia), n°8 (Irigoina), n°6 (quartier du bois), n°44 (Mentaberrikoborda) et les chemins ruraux de Irunagakoborda et de Uhaunekoborda, dans leurs parties figurant sur le plan ci annexé, seront fermés à la circulation publique **pour laisser la priorité de passage aux participants** le Samedi 25 Janvier 2025 de 8H à 12H et réutilisables dès le passage du dernier participant.

Article 2 : Afin de permettre l'exécution du présent arrêté, les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par l'organisateur.

Article 3 : La présente interdiction sera matérialisée par l'enlèvement des panneaux de signalisation.

Article 4 : Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour réglementer la circulation et assurer la sécurité en vue d'éviter des accidents.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Présidente du Comité des Fêtes de la Bixintxo
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.
- Le Conseil Départemental-DAEE-Agence Cambo les bains.

BRISCOUS le 13 Janvier 2025

Le Maire,

Pascal JOGOU

